

[Text]

ing "We have decided in your case to allow only three", we could say "I am sorry, but our rules provide that you can send as many as you wish but we can only pay for a maximum of three". We could still use our discretion not to pay for three. We may wish to pay for only one. It says here that it is limited to a maximum of three per organization. I will move that motion, Mr. Chairman.

The Chairman: Is there any comment? Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The next item concerns the future work of the committee. Before any decision is made, I will get in touch with the Steering Committee and all members will be advised in due course. We come now to the last item, which is the adjournment.

Senator McElman: Mr. Chairman, did we complete item number six?

The Chairman: Yes.

Senator McElman: What is the Steering Committee?

The Chairman: It is the chairman, the vice-chairman and Senator Riley. Is there a motion to adjourn to the call of the Chair?

Senator Balfour: I so move.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: That completes today's meeting.

The committee adjourned.

Ottawa, Tuesday, February 21, 1984

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 7 p.m. to inquire into the national rail passenger service provided to Canadians by VIA Rail Canada Inc.

Senator Léopold Langlois (Chairman) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, I am pleased to welcome this evening the Honourable Lloyd Axworthy, Minister of Transport and Mr. Pierre Franche, President of VIA Rail Canada Inc. Accompanying the minister is Mr. Robert Titley, Director General, Rail Passenger Service and Mr. Nick Mulder, Administrator, Canadian Surface Transportation Administration.

Accompanying Mr. Franche this evening is Mr. Gabriel Fortin, Vice-President, Corporate Affairs and Mr. R. J. Guiney, Vice-President, Operations.

I now call upon the minister to make his opening statement.

Hon. Lloyd Axworthy, Minister of Transport: Thank you, Mr. Chairman. I do not have a formal opening statement to make this evening, but I do have a few remarks to make with respect to VIA Rail Inc. I know that this committee has had a

[Traduction]

pouvons en défrayer trois seulement». Au lieu de dire: «Nous avons décidé dans votre cas de vous autoriser à envoyer trois témoins seulement,» nous pourrions dire: «nos règles précisent que vous pouvez envoyer tous les témoins que vous voudrez, mais que, malheureusement, nous ne pouvons assumer les dépenses que d'au plus trois témoins.» Nous pourrions toujours décider de ne pas payer les frais de trois témoins, mais d'un seul. Cette motion établit un maximum de trois témoins par organisme. Je propose l'adoption de cette motion, monsieur le président.

Le président: Y a-t-il des commentaires? Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Le prochain point porte sur les travaux futurs du Comité. Avant de vous demander de prendre une décision à ce sujet, je vais communiquer avec le comité directeur, et tous les membres seront informés en temps opportun. Nous passons maintenant au dernier point, c'est-à-dire l'ajournement.

Le sénateur McElman: Monsieur le président, avons-nous terminé l'étude du point 6?

Le président: Oui.

Le sénateur McElman: Qui fait partie du comité directeur?

Le président: Le président, le vice-président et le sénateur Riley. Quelqu'un veut-il l'ajournement jusqu'à prochaine convocation par le président?

Le sénateur Balfour: Je le propose.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Voilà qui termine la séance d'aujourd'hui.

La séance est levée.

Ottawa, le mardi 21 février 1984

Le comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui à 19 heures pour étudier le service voyageur-ferroviaire national offert aux Canadiens par la société VIA Rail Canada Inc.

Le sénateur Léopold Langlois (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, j'ai le plaisir d'accueillir ce soir l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Transports, ainsi que M. Pierre Franche, président directeur général de VIA Rail Canada Inc. Le ministre est accompagné de MM. Robert Titley, directeur général, Service ferroviaire-voyageurs, et de Nick Mulder, administrateur, Administration canadienne des transports de surface.

M. Franche est accompagné ce soir de M. Gabriel Fortin, vice-président, Affaires de la société, et de M. R. J. Guiney, vice-président à l'Exploitation.

J'invite maintenant le ministre à faire sa déclaration préliminaire.

L'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Transports: Je vous remercie, monsieur le président. Je ne ferai pas de déclaration officielle ce soir. J'aimerais néanmoins faire quelques observations sur la société Via Rail Inc. Je sais que le Comité